

Prévention de l'endocardite infectieuse

Votre chirurgien-dentiste va réaliser chez vous des soins bucco-dentaires qui nécessitent la prise préalable d'un antibiotique parce que vous êtes à risque d'endocardite infectieuse.

- ◊ Votre praticien vous prescrira une **dose unique d'antibiotique** à prendre avant le soin : **respectez scrupuleusement cette prescription** (*dose et durée précisées sur l'ordonnance*).
- ◊ **Ne prenez pas d'antibiotique de vous-même** avant chaque rendez-vous chez votre dentiste si cet antibiotique ne vous a pas été prescrit spécifiquement pour ces soins.

En cas de signes d'inflammation dans votre bouche : gonflements ou abcès des muqueuses ou des gencives, saignements des gencives, sensation de dent qui bouge, douleurs bucco-dentaires, consultez rapidement votre dentiste.

N'oubliez pas de programmer une consultation avec votre dentiste au moins deux fois par an, même si vous ne ressentez rien en bouche.

Qu'est ce que l'endocardite infectieuse ?

L'endocardite infectieuse est une infection de la paroi interne du cœur généralement causée par la pénétration de bactéries dans le sang.

Il s'agit d'une maladie rare, mais avec de graves conséquences.

La bouche représente une porte d'entrée importante pour ces bactéries.

La prescription d'une **dose unique d'antibiotique** est donc **recommandée pour certains soins dentaires** afin de prévenir l'endocardite infectieuse chez les patients jugés à risque.

Vous êtes plus à risque de développer une endocardite infectieuse si vous avez :

- ◊ une prothèse valvulaire (prothèse mécanique ou biologique)
- ◊ déjà présenté une endocardite infectieuse dans le passé
- ◊ une cardiopathie congénitale qui n'a pas été opérée ou incomplètement réparée
- ◊ une pompe d'assistance ventriculaire

Informez toujours votre dentiste de tout changement de votre état de santé cardiaque !

